

# AU COURANT :

## PLAN D'ACTION FÉDÉRAL POUR L'EAU DOUCE



**LE GROUPE GORDON**  
DE SCIENTIFIQUES ET DE  
CITOYENS PRÉOCCUPÉS PAR L'EAU

**SOMMAIRE**

# AU COURANT: L'EAU AU CŒUR DE NOTRE IDENTITÉ



Les Canadiennes et les Canadiens adorent l'eau douce. L'eau est au cœur de nos valeurs de notre société, et elle nous offre la biodiversité extraordinaire de notre pays. Être une Canadienne, être un Canadien, c'est passer du temps dans l'eau, sur l'eau ou près de l'eau. Cependant, les habitants de notre pays, d'un océan à l'autre, ont remarqué des changements qui affectent notre ressource la plus précieuse.

Le Groupe Gordon de scientifiques et de citoyens préoccupés par l'eau est très inquiet de constater l'aggravation de la crise de l'eau au Canada. Nous considérons qu'une action fédérale s'impose de toute urgence pour soutenir les autres ordres de gouvernement, les Canadiennes et les Canadiens face aux graves problèmes qui menacent notre patrimoine d'eau douce.

Ce document est une version abrégée d'un plan global qui a été revu par les plus grands experts en eau de notre pays. Le plan se propose d'orienter les actions fédérales dans le sens d'un futur durable de nos eaux. La version intégrale du plan, enrichi de commentaires, est disponible à [www.gordonwatergroup.ca](http://www.gordonwatergroup.ca).

## LA RÉALITÉ DE L'EAU DOUCE CHANGE AU CANADA

### Le mythe du trésor national inépuisable et à l'abri de tous les dangers

La part de l'eau dans l'économie canadienne serait de 7,5 à 23 milliards de dollars. En outre, la contribution de l'eau à notre santé, à nos collectivités et à l'environnement est incommensurable. Et pourtant, nous continuons à croire que notre patrimoine d'eau douce est inépuisable et à l'abri de tous les dangers,

et nous ne cherchons pas à résoudre les problèmes qui continuent à affecter notre ressource la plus précieuse.

### Les problèmes perdurent sans que personne ne s'en préoccupe

Parmi ces problèmes figure l'absence de garantie d'une eau potable sécuritaire pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, le déversement de déchets non traités dans nos plans d'eau, l'altération des réseaux fluviaux par des barrages et des dérivations, et la menace persistante des exportations d'eau en vrac.

### Les nouvelles menaces pourraient être catastrophiques

Notre incapacité à régler ces problèmes chroniques est particulièrement inquiétante à la lumière des autres problèmes qui se préparent en aval. La production d'énergie en volumes croissants menace de détruire les cours d'eau, de nouveaux polluants et des espèces envahissantes pourraient dévaster les écosystèmes aquatiques, tandis que les projections du changement climatique suggèrent des changements radicaux dans la disponibilité et l'intégrité des réservoirs d'eau douce, ainsi qu'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations et des sécheresses. Une chose est sûre : si nous n'agissons pas, notre inaction coûtera très cher à nos enfants et à nos petits-enfants, bien plus cher qu'une action énergique entreprise aujourd'hui.



## IL EST TEMPS DE RENFORCER LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

### Le déclin de l'action fédérale

Si les provinces, les gouvernements locaux et des associations de citoyens ont pris des initiatives dans le bon sens, les actions fédérales pour la protection de l'eau douce ont fait cruellement défaut ces vingt dernières années. En fait, la réduction progressive et systématique de la participation du gouvernement fédéral a réduit énormément les capacités de protection des écosystèmes de l'eau douce dans notre pays.

- Autrefois, le gouvernement fédéral contrôlait 4 000 sites de surveillance de la quantité d'eau; aujourd'hui, il n'en contrôle plus que 2 500.
- Les effectifs affectés à la science de l'environnement à Environnement Canada ont été réduits de 26 % entre 1992 et 2007, ceux de Pêches et Océans de 21 %.
- Environnement Canada a déterminé que 300 personnes au moins seraient requises pour une application efficace des lois environnementales. En 2003, le Ministère disposait en tout et pour tout de 93 inspecteurs.
- Le déficit actuel des investissements en infrastructures aquatiques s'élèverait à 100 milliards de dollars.

### Responsabilités constitutionnelles

Le déclin de l'action fédérale s'est produit en dépit des dispositions de la constitution canadienne, qui répartit clairement les responsabilités relatives à l'eau

douce entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral a des pouvoirs constitutionnels relatifs aux pêches, aux transports maritimes, aux Premières nations et à toutes les questions de portée nationale. Par le biais d'autres pouvoirs, il peut participer à la résolution de litiges interprovinciaux, contrôler les réseaux aquatiques, influencer les politiques de santé nationales, gérer la pollution et superviser les mesures environnementales. L'inaction du gouvernement fédéral ne vient pas d'un manque de pouvoir, mais d'une absence de volonté politique.

### Protection des intérêts communs des Canadiennes et des Canadiens

Le gouvernement fédéral, en n'allouant pas de ressources adéquates à la connaissance de nos eaux, à l'application de la loi, à la mise en œuvre d'action locales et à la protection du Canada face à des menaces émergentes, manque à son devoir de protection des intérêts communs des Canadiennes et des Canadiens. Dans le présent document, nous demandons instamment au gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités, par des actions qui soutiennent et renforcent les initiatives des autres ordres de gouvernement, celles des associations locales de protection des bassins hydrographiques, et celles des Canadiennes et des Canadiens.

## LE GROUPE GORDON – QUI SOMMES NOUS?

Nous sommes un groupe de scientifiques, d'avocats, d'experts en politiques et d'anciens conseillers supérieurs en politiques auprès du gouvernement qui représente des organismes voués à la protection de l'environnement, des centres de recherche universitaires, des cabinets-conseils, un centre autochtone et une fondation à but non lucratif. Notre groupe est persuadé que les problèmes liés à l'eau qui se posent à nous aujourd'hui, comme ceux qui se préparent, peuvent être résolus par un engagement vers une gouvernance de l'eau digne de ce nom, une politique et une planification globales, et une participation active des collectivités.

## PLAN D'ACTION

Dans le rapport intégral ([www.gordonwatergroup.ca](http://www.gordonwatergroup.ca)), nous recommandons 25 actions, réparties entre sept secteurs prioritaires. Ces actions sont résumées ci-dessous; elles constituent une phase de rattrapage du gouvernement fédéral qui permettra de jeter les bases d'une action au niveau national, préliminaire à la création d'un nouveau système de protection de l'eau douce au Canada.

### **1) Renforcement des mécanismes nationaux de protection de l'eau douce**

Une participation fédérale plus active commence par la reconstruction et le renforcement de la capacité de notre pays à résoudre les problèmes liés à l'eau douce. Pour encadrer ce processus, le gouvernement fédéral devra promouvoir la création d'une vision et d'une stratégie nationale de l'eau douce, comme l'ont fait avant lui d'autres compétences comme l'Australie, l'Afrique du Sud et l'Union européenne. Le développement d'un fonds national de l'eau et d'autres mécanismes financiers de soutien à la mise en œuvre d'une stratégie nationale est tout aussi important.

### **2) Gestion des impacts du changement climatique et production d'énergie**

Les collectivités doivent être capables de s'adapter aux impacts du changement climatique sur l'eau douce et à des situations d'urgence comme les inondations ou les sécheresses. Pour aider les collectivités à acquérir cette faculté, le gouvernement fédéral peut commencer par intégrer l'adaptation (réduction maximale de la vulnérabilité des collectivités) et l'atténuation des effets délétères (réduction des émissions de gaz à effet de serre) à tous les aspects de la gestion de l'eau douce. Il devra également se pencher

de plus près sur les rapports entre le changement climatique, la gestion de l'eau douce et la production d'énergie. Par exemple, l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets de développement énergétiques comme les sables bitumineux devra tenir compte des pressions exercées sur nos écosystèmes d'eau douce.

### **3) Fournir de l'eau potable à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens**

Les directives du gouvernement fédéral ne garantissent pas un accès égal à une eau propre dans tout le pays. Le remplacement de ces directives par des normes législatives applicables créerait un garde-fou qui protégerait toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. D'autre part, des mesures s'imposent de toute urgence pour corriger les injustices dont souffrent les Premières nations dans le domaine de l'accès à l'eau potable. D'autres actions-clés à entreprendre par le gouvernement fédéral seraient la mise en place d'une trousse d'outils complète pour la gestion de la pollution des sources d'eau, et une assistance financière aux collectivités qui permette de renouveler les infrastructures en ruine qui transportent et traitent leur eau potable.

### **4) Protection des écosystèmes aquatiques et des droits des Autochtones sur les eaux**

Des rivières et des lacs en santé créent un environnement propice à la prospérité des Canadiennes et des Canadiens. Le gouvernement devra améliorer l'application des lois protégeant ces écosystèmes aquatiques dans l'intérêt de toutes les espèces, y compris la race humaine. Les peuples autochtones, qui ont des liens privilégiés avec la terre et l'eau, sont particulièrement sensibles aux dommages subis par les écosystèmes aquatiques. Le gouver-

nement fédéral se doit de reconnaître et de respecter le plein droit des Autochtones sur les eaux.

### **5) Promotion de l'utilisation responsable de l'eau**

Le changement climatique, les allocations d'eau excessives et la nécessité de fournir de l'eau aux écosystèmes aquatiques pèseront lourd sur les réserves d'eau dans le futur. Par des incitatifs financiers et législatifs, le gouvernement fédéral devrait encourager les secteurs qui consomment une grande quantité d'eau à adopter « la voie douce » dans leur consommation d'eau. La voie douce, à la différence de l'approche traditionnelle qui consiste à rechercher de nouvelles ressources en permanence, revient à réduire la demande d'eau par un engagement de la collectivité, une planification à long terme, des politiques novatrices et des technologies à faible consommation d'eau. Le gouvernement fédéral devrait aussi prendre l'initiative d'éliminer le mythe des réserves d'eau douce inépuisables au Canada par la création d'un programme national de sensibilisation pour la conservation des eaux.

### **6) Prévention des batailles de compétences et des exportations d'eau en vrac**

Les conflits récents suggèrent une détérioration de l'esprit de coopération qui caractérisait les relations entre le Canada et les États-Unis dans le domaine des eaux communes depuis plus d'un siècle. La Commission mixte internationale, qui était un modèle de coopération bilatérale, a manqué de soutien ces dernières années et aurait bien besoin d'un coup de pouce financier, technique et politique. La menace omniprésente des exportations d'eau en vrac alimente également les tensions entre les diverses compé-



tences. Il ne fait aucun doute que la majorité de nos concitoyens est opposée aux exportations d'eau en vrac. Le gouvernement fédéral se doit d'apaiser les inquiétudes des Canadiennes et des Canadiens en éliminant les failles de notre législation afin d'empêcher les exportations et les détournements à grande échelle vers d'autres pays. Le gouvernement fédéral a également un rôle important à jouer

dans l'anticipation, la prévention et la résolution des litiges interprovinciaux liés à l'eau. Un mécanisme de résolution des différends, conçu pour garantir des accords équitables et durables, le soutiendrait dans ce rôle.

#### **7) Développement de compétences en sciences de l'eau de classe mondiale**

Le savoir, c'est le pouvoir; un

mécanisme national de gestion de l'eau aura besoin d'inventaires des eaux nationales et de cartes des grands aquifères. Le gouvernement fédéral est l'autorité idéale pour prendre des initiatives relatives aux sciences de l'eau, aux contrôles et à la vulgarisation et à la diffusion de la recherche à grande échelle.



## **LES PROCHAINES ÉTAPES : NOS ATTENTES ET NOS ENGAGEMENTS**

*Changement de régime : plan d'action fédéral pour l'eau douce* souligne les mesures prioritaires nécessaires pour revigorer le rôle du gouvernement fédéral tout en permettant à d'autres ordres de gouvernement et à des intervenants locaux d'assumer leurs responsabilités. Nous considérons ces mesures comme le fondement essentiel d'une démarche véritablement nationale à l'égard de la protection de notre avenir en eau douce.

Nous attendons du gouvernement fédéral qu'il prenne les mesures suivantes :

- ▶ **Exiger qu'une commission parlementaire réponde aux mesures énoncées dans la version intégrale du plan détaillé en produisant un rapport officiel qui devra être soumis au Parlement;**
- ▶ **Lors du prochain budget fédéral, affecter des ressources suffisantes pour intervenir dans les domaines soulignés dans la version intégrale du plan détaillé.**

Nous prenons les engagements suivants :

- ▶ **Surveiller les activités du gouvernement fédéral et informer les Canadiennes et les Canadiens des progrès réalisés;**
- ▶ **Publier des rapports de suivi jusqu'à ce que tous les domaines prioritaires aient été abordés;**
- ▶ **Poursuivre le dialogue avec d'autres groupes et organisations afin de favoriser l'action concrète en vue de nous doter d'une stratégie et d'une vision nationales pour l'eau douce.**

L'eau douce est essentielle à la survie, vitale pour notre économie nationale, et incontournable pour un futur durable. Il est temps que notre nation cesse de croire que l'eau est inépuisable et à l'abri de tous les dangers, et il est temps que notre gouvernement fédéral fasse preuve de leadership. La version intégrale du plan est offerte à [www.gordonwatergroup.ca](http://www.gordonwatergroup.ca)

# TABLEAU : RÉSUMÉ DES SECTEURS PRIORITAIRES ET DES ACTIONS REQUISES

Secteurs prioritaires	Actions
1. Renforcement des mécanismes nationaux de protection de l'eau douce	1 Contribuer à l'élaboration d'une Stratégie nationale de l'eau douce
	2 Mettre en œuvre une approche intégrée au bassin hydrographique
	3 Officialiser un mécanisme de partage des pratiques exemplaires
	4 Créer un Fonds national de l'eau douce et un processus de vérification
2. Gestion des impacts du changement climatique et production d'énergie	5 Aider les collectivités à se préparer aux sécheresses et aux inondations
	6 Intégrer le changement climatique aux politiques relatives aux eaux
	7 Collaborer avec l'Alberta pour mettre en œuvre des cibles pour l'utilisation de l'eau dans les sables bitumineux
	8 Renforcer le processus d'évaluation environnementale
3. Fournir de l'eau potable à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens	9 Légiférer pour protéger l'eau potable à l'échelle nationale
	10 Fournir des ressources en eau potable aux réserves des Premières nations
	11 Créer une trousse d'outils complète destinée à la prévention de la pollution de l'eau
	12 Financer le renouvellement de l'infrastructure et la relier à un système de protection à barrières multiples
4. Protection des écosystèmes aquatiques et des droits des Autochtones sur les eaux	13 Élaborer des cadres de travail efficaces pour respecter les normes de débit minimal
	14 Améliorer la mise en application des lois sur la protection des écosystèmes aquatiques
	15 Mettre en œuvre le Plan d'action national sur les espèces aquatiques envahissantes
	16 Reconnaître et respecter les droits des Autochtones sur les eaux
5. Promotion de l'utilisation responsable de l'eau	17 Mettre en œuvre un programme national de sensibilisation pour la conservation des eaux
	18 Favoriser un engagement plus ferme à l'égard de la réduction de la demande d'eau dans les zones urbaines
	19 Promouvoir des mesures visant à réduire la consommation d'eau dans d'autres grands secteurs d'utilisation de l'eau
6. Prévention des batailles de compétences et des exportations d'eau en vrac	20 Prioriser à l'échelle nationale la fourniture d'appuis solides à la Commission mixte internationale
	21 Établir un mécanisme contraignant de règlement des différends pour les différends interprovinciaux
	22 Empêcher les exportations d'eau en vrac et interdire les dérivations entre les bassins
7. Développement de compétences en sciences de l'eau de classe mondiale	23 Inventorier les eaux nationales et prendre toutes les mesures nécessaires pour évaluer tous les principaux aquifères du Canada
	24 Investir à long terme dans le renforcement de notre capacité scientifique
	25 Favoriser la prise de décisions, à l'échelle locale, fondées sur des données scientifiques

[www.gordonwatergroup.ca](http://www.gordonwatergroup.ca)

